**Montant maximal :** 15 000€ **- Durée maximale :** 24 mois

**Date limite de dépôt** : 08/01/2024 minuit

* **Contexte**

La Société Française de Myologie et la filière FILNEMUS souhaitent soutenir et financer un projet collaboratif porté par 2 investigateurs principaux, l’un clinicien et l’autre chercheur fondamental dans le but de promouvoir les collaborations entre équipes françaises. Un ou plusieurs projets de 15 000€ maximum chacun seront retenus.

Cet appel d’offre promeut des projets à caractère novateur et non conventionnel.

* **Critères de recevabilité**

Thématiques correspondant à celles de la SFM et FILNEMUS (tissu musculaire et jonction neuromusculaire).

Les 2 investigateurs principaux doivent :

* Être membres et à jour de leur cotisation à la SFM,
* Ne pas avoir collaboré dans les 2 années précédentes (exemples : publications, financements communs, …)
* S’engager à être présents aux JSFM 2024 pour une communication orale ou affichée selon l’état d’avancement du projet
* S’engager à être présents aux Journées de la filière FILNEMUS 2024 pour une communication orale ou affichée selon l’état d’avancement du projet.
* S’engager à réaliser le projet sur 24 mois maximum, à l’issue duquel un rapport scientifique sera envoyé à FILNEMUS et la SFM.
* Être affiliés à une équipe de recherche labelisée et à un service hospitalier appartenant à FILNEMUS

Chaque équipe de recherche et chaque service hospitalier ne peut déposer qu’un seul dossier. Les internes et doctorants ne sont pas éligibles.

* **Critères d’évaluations**

Au-delà des critères usuels (intérêt scientifique, caractère innovant, pertinence, budget, faisabilité et modalités de mise en œuvre) les projets devront avoir pour but d’apporter une preuve de concept permettant ensuite de demander d’autres types de financement (des résultats préliminaires ne sont pas nécessaires mais l’hypothèse doit reposer sur des arguments scientifiques solides).

* **Modalités de sélection**

**Le dépôt des dossiers doit se faire par envoi électronique à l’adresse filierefilnemus@ap-hm.fr avant le** **08/01/2024 minuit**.

La sélection est effectuée par un jury associant à parité des membres du comité de pilotage de FILNEMUS et du bureau de la SFM. S’il manque une expertise adéquate pour l’analyse des candidatures, FILNEMUS et la SFM font appel à des experts extérieurs sur la base de leur expertise scientifique ou clinique. Les experts fournissent un rapport écrit au jury. Le jury ne peut être composé des membres ayant un lien d’intérêt avec l’un des investigateurs, selon les règles suivantes :

* Appartenance à la même équipe d’accueil ou au même service hospitalier que le candidat ou son encadrant,
* Collaboration récente (au cours des 2 dernières années) ou en cours avec les candidats ou leurs encadrants,
* Lien familial avec le candidat ou son encadrant déclaré par les membres du jury.

Le même projet ne peut être soumis à deux appels d’offre de FILNEMUS et/ou de la SFM la même année.

* **Modalité de versement du montant de l’AAP**

Le montant sera versé au laboratoire de recherche des lauréats et/ou au CHU selon les modalités prévues dans le budget soumis par les candidats. Un courrier d’accord de la Direction de l’établissement pour la mise en place d’une convention de financement (le cas échéant) pourra être demandé.

* **Dossier de candidature**

Le dossier de candidature devra comprendre les éléments suivants :

* un formulaire de candidature
* une présentation structurée du projet en français (4 pages, Arial, 11, interligne simple) accompagné de références bibliographiques (y compris DOI, lien hypertexte). Cette présentation doit préciser :
  + le contexte
  + les objectifs
  + la plus-value de la collaboration entre les 2 investigateurs
  + la méthodologie
  + les modalités de collaboration entre les 2 investigateurs
  + les résultats attendus
  + le caractère innovant et les perspectives ultérieures en cas de résultats positifs
  + le calendrier prévisionnel avec les principales étapes clé
  + le budget prévisionnel comprenant les dépenses détaillées, la répartition des dépenses entre équipe clinique et de recherche, les éventuels co-financements.
* Le CV court (1 page) de chacun des 2 investigateurs principaux
* Une lettre de soutien
  + Du directeur de laboratoire/chef d’équipe de l’investigateur chercheur fondamental
  + Du chef de service de l’investigateur clinicien